Interopérabilité du réseau européen de trains à grande vitesse

1994/0112(SYN) - 16/04/1996 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de M. Frits CASTRICUM (PSE, NL) sur la position commune du Conseil, le PE a renouvelé certaines des demandes politiques formulées en première lecture en ce qui concerne le développement des réseaux de chemins de fer, en particulier pour la réalisation progressive de l'interopérabilité du trafic régional transfrontalier, du trafic rapide des marchandises et,dans une phase ultérieure, de l'ensemble du trafic ferroviaire. Enfin, il insiste pour que l'on garantisse un accès aisé des usagers au réseau à grande vitesse en assurant l'intéropérabilité des systèmes de billeterie, réservation et information du réseau européen de TGV.